

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 20 octobre 2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 16

5 pouvoirs : Mr MORIN Daniel donne pouvoir à Mme BERGER Christine

Mme LAVOCAT Hélène donne pouvoir à Mr BENIGNAUD Patrick

Mme MARECHAL Marie-Noëlle donne pouvoir à Mme GUYOT Marie-Louise

Mme ROBOTA Colette donne pouvoir à Mr LOGNON Alain

Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr GILLARDIN Jean-Michel

Date de la convocation : 13 octobre 2017

Date de l'affichage : 13 octobre 2017

L'An deux mil dix-sept et le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le treize octobre deux mil dix-sept.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, BENIGNAUD Patrick, FRIZOT Bernard, GILLARDIN Jean-Michel, BERNON Gérard, VIZIER Jérôme ; Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, DUPONT Sandra, GUYOT Marie-Louise, PRIEUR Carole

Excusées : Mmes VALLA Marie-Paule, LAVOCAT Hélène, ROBOTA Colette, MARECHAL Marie-Noëlle, Mrs FAVARETTO Alain, CHARPENTIER Jean-Marie, MORIN Daniel

Secrétaire : Mme RABOUTOT Odile

DELIBERATION POUR VENTE DE PLAQUES COMMEMORATIVES POUR STELE DU JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de son budget 2017, une stèle a été installée dans le jardin du souvenir, afin que les familles qui le souhaitent, puissent apposer sur des plaques commémoratives le nom des défunts, dont les cendres ont été dispersées.

Après délibération, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la Conseil Municipal décide :

Dans un souci d'uniformité, la municipalité impose ce qui suit :

Les seules mentions autorisées sur ces plaques seront : nom (nom de jeune fille suivi du nom marital pour les dames), prénom, date de naissance et de décès. Les inscriptions sur les plaques se feront avec un type unique de caractères dont le modèle est fixé par la Mairie. Elles seront toujours composées de lettres majuscules pour le nom de famille et d'une initiale majuscule suivie de minuscules pour le prénom. Ces inscriptions seront réalisées à la demande de la famille par les services funéraires compétents. Le coût de l'inscription incombera aux

familles et la commune facturera la plaque commémorative vierge dont le tarif est fixé à 45 €. Les plaques commémoratives sont à retirer en Mairie.

Cette délibération sera jointe au règlement en vigueur.

**DELIBERATION POUR FACTURATION DE LA TAXE SUR LES
ORDURES MENAGERES 2017 AUPRES DES LOCATAIRES DES
LOGEMENTS COMMUNAUX**

Au vu du détail des cotisations calculées sur l'avis d'imposition 2017 (taxe foncière), l'Assemblée, après avoir délibéré, vote par 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention la taxe sur les ordures ménagères qui sera facturée aux locataires des logements communaux:

**DELIBERATION POUR FACTURATION DE TRAVAUX REALISES
PAR LES EMPLOYES COMMUNAUX CHEZ DES PARTICULIERS**

Monsieur le Maire explique que la Maison appartenant à Mme THEVENET Marie-Antoinette située au chemin des Caboënnes a été vendue. Aussi, à la demande des nouveaux propriétaires, dans un souci de sécurité routière, les employés communaux iront arracher des arbres leur appartenant, en bordure de route. Ces travaux seront donc facturés à Mr et Mme BELIN, nouveaux propriétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de facturer 180 € les travaux réalisés par les employés communaux.

**DELIBERATION POUR SIGNATURE DE LA NOUVELLE
CONVENTION D'ADHESION
AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

Monsieur le Maire explique que l'actuelle convention d'adhésion au service de médecine préventive est dénoncée afin de la remettre à jour s'agissant des modalités d'intervention.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil d'Administration a validé la périodicité de 2 ans pour tous les agents territoriaux concernant les visites médicales périodiques. Toutefois, une surveillance médicale particulière s'appliquera à l'égard de certains personnels et des visites complémentaires pourront également être possibles sur demande motivée écrite d'un employeur, d'un agent, d'un médecin traitant ...

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion, avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION

La Croix Rouge Française et l'AMF ont sollicité la Commune pour un appel au don pour secourir les victimes de l'ouragan IRMA qui a frappé Saint-Barthélemy et Saint-Martin, afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention, décide d'attribuer une aide de 150 € qui sera versée à l'Association des Maires de France.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain informe qu'une nouvelle cartographie des zones inondables vient d'arriver en Mairie. Certaines communes sont plus impactées que d'autres. Des changements ont été opérés sur la Commune de Beaulon, changements plus favorables par rapport à l'ancienne carte.

Monsieur LOGNON Alain félicite la commission qui a collaboré avec l'entreprise SOS ORDI, dans le cadre de la refonte du site internet. Le nouveau site internet de la Commune donne pleinement satisfaction.

Monsieur LOGNON Alain informe que le projet foyers/logements d'Allier Habitat débutera en 2019.

Monsieur LOGNON Alain indique qu'il a reçu la CAF et la MSA en rendez-vous, dans le cadre du projet de la micro-crèche. Il faudra réfléchir au mode de fonctionnement qui pourrait être intercommunautaire, puisque la Communauté de Communes serait intéressée pour porter le projet, sinon il sera associatif. Dans ce cas, la directrice sera alors la présidente de l'association. La micro-crèche aura 10 places permanentes et 2 temporaires.

Monsieur LOGNON Alain demande aux commissions de réfléchir aux investissements 2018.

Monsieur LOGNON Alain recevra prochainement de nouvelles personnes susceptibles d'être intéressées par la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.